



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 6 juin 2023 à 19 h 30, sous la présidence de Guy Lavoie, Maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed et Samuel St-Pierre, ainsi que Jessy Grenier, Directrice générale et greffière-trésorière.

#### **Quorum**

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2023-06-01

#### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2 Dépôt du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur

Période de questions sur le rapport financier 2022

1.3 Approbation du rapport financier 2022

2. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2023

3. Correspondance (demande M. Croteau- Plaintes coupe de branches)

#### **4. LÉGISLATION**

#### **5. ADMINISTRATION**

5.1 Lecture et approbation des comptes

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.2 Panneau d'exposition artiste local

5.3 Fédération québécoise des municipalités – Formation MAIRE / DG

5.4 Autorisation frais supplémentaires - Contrat agrandissement du centre multifonctionnel

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE**

6.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Plan de mise en œuvre / Avis et adoption

6.2 Autorisation d'achat et installation génératrice stationnaire

6.3 Achat et installation système de radiocommunication

#### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

#### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

8.1 Traitement des matières organiques / Contrat de gré à gré

8.2 Autorisation achat 18 bacs roulants



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **9. URBANISME**

- 9.1 Demande pour la signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Drummond concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau
- 9.2 Mandat de gestion du projet de drainage du chemin du Rang 2 à la MRC de Drummond

### **10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICE COMMUNAUTAIRES**

- 10.1 Inscription Cocktail du Cogesaf : 20 ans de collaboration
- 10.2 Commandite Fête nationale du Québec 2023

### **11. VARIA**

- 11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers
12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

### **1.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR**

Monsieur Olivier Tremblay, comptable agréé de la firme FBL, présente les états financiers de la Municipalité de Saint-Bonaventure pour l'année 2022, ainsi que le rapport de l'auditeur.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE RAPPORT FINANCIER 2022**

2022-06-02

### **1.3 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2022**

Sur proposition de Sylvie St-Jean, il est résolu, unanimement :

- d'approuver le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-06-03

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2023**

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023.

ADOPTÉE

### **3. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance est déposée.

### **4. LÉGISLATION**

### **5. ADMINISTRATION**



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

2023-06-04

### **5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

AFFAIRES VISA DESJARDINS	6 663.75 \$
ASPHALTE DRUMMOND INC.	2 450.35 \$
ASS. GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE QC	339.18 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHÊNES	510.26 \$
COMMUNICATIONS RCL	166.71 \$
CONDOR CHIMIQUES INC	796.78 \$
COOPTEL	254.12 \$
DANIELLE HAMEL	200.00 \$
DESJARDINS ASS. COLLECTIVES	2 262.09 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	248.12 \$
ENERGERE INC	9 068.56 \$
ÉNERGIES SONIC INC	211.84 \$
ENSEIGNES ANDRÉ INC	655.36 \$
EUROFINS ENVIRONEX	293.19 \$
F.Q.M.	2 451.88 \$
FERME C.C.M. INC.	521.34 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	2 975.00 \$
FONDATION DE LA TABLEE	1 047.00 \$
GAGNE SPORTS	379.37 \$
HYDRO QUEBEC	3 547.44 \$
INFO PAGE	81.86 \$
INFOTECH	6 340.87 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS	5 547.15 \$
LA CLEF ARGENTÉE ENR	68.98 \$
LALIBERTE COMPOSITE INC	19 390.53 \$
LES ENTREPRISES CLEMENT FORCIER	1 704.69 \$
LES EXCAVATIONS DANIEL LEMIEUX	1 230.23 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	19 033.28 \$
MACHINERIE BOISVERT	1 126.74 \$
MARTECH SIGNALISATION INC	937.91 \$
MEC ELECTRIQUE	6 245.38 \$
MEGABURO	126.19 \$
MICROTEC INFORMATIQUE	912.44 \$
MIKAEL BOUCHARD	31.57 \$
MINISTRE DES FINANCES.	64 179.00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC -	5 790.11 \$
MUN. SAINT-FRANCOIS-DU-LAC	9 335.08 \$
PEINTURE PREFONTAINE INC	1 212.58 \$
PETITE CAISSE	183.65 \$
PGA EXPERTS INC	281.69 \$
POMP - STEPHAN LAVOIE	570.46 \$
PROFAB 2000 INC	27 139.85 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	4 704.73 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 021.02 \$
REGIE D'INCENDIE PIERREVILLE -	1 621.62 \$
ROBERT CHIASSEON	470.00 \$
RREMQ	1 373.42 \$
SANIXEL INC	51.80 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	753.85 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	511.64 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	84.32 \$
SPA DE DRUMMOND	2 010.29 \$
VACUUM DRUMMOND INC.	3 066.38 \$
SALAIRES MAI 2023	21 582.31 \$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-05

#### **5.2 PANNEAU D'EXPOSITION ARTISTE LOCAL**

Considérant que dans son plan d'action triennal en culture 2023-2025, la MRC de Drummond a lancé un appel auprès de ses municipalités locales afin de connaître leur intérêt pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanent mettant en valeur un artiste ou un écrivain de sa localité et ses œuvres;

Considérant que ce projet est financé à parts égales entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications et le budget disponible permettrait d'installer un panneau dans 5 différentes municipalités;

Considérant qu'il n'y a aucuns frais pour les municipalités locales sélectionnées et le projet sera livré sous forme de clés en main;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure a été sélectionnée;

Considérant qu'une rencontre de médiation de l'artiste choisi avec les citoyens de la municipalité sélectionnée sera prévue afin de présenter le travail de l'artiste et de voter pour les deux œuvres qui seront présentées sur le panneau parmi une sélection d'œuvres de l'artiste;

Considérant qu'au bout de 3 ans, la MRC procédera à nouveau aux appels d'artistes local;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de procéder à l'appel d'artistes local;
- de prévoir en faire l'installation sur le terrain du Chalet Fafard situé au 113, rue Cyr;
- d'autoriser Jessy Grenier, directrice générale à signer tous documents en lien avec cette entente.

ADOPTÉE

2023-06-06

#### **5.3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FORMATION MAIRE DG**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre la formation « *La nécessité d'un travail d'équipe - Maire DG* » le 8 juin prochain;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription de 255 \$ plus taxes pour cette formation donnée virtuellement par la FQM ce jeudi.

ADOPTÉE



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation  
2023-06-07

### **5.4 AUTORISATION FRAIS SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT AGRANDISSEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le maire et/ou la greffière-trésorière à signer pour les montants supplémentaires provenant des directives de changement en lien avec le contrat d'agrandissement du Centre multifonctionnel;
- de payer cette dépense avec le surplus accumulé, s'il s'avère nécessaire.

ADOPTÉE

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2023-06-08

#### **6.1 SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE / PLAN DE MISE EN ŒUVRE / AVIS ET ADOPTION**

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance;

Considérant que la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022;

Considérant que la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions et objectifs que ces dernières devront respecter et appliquer tels que formulés également dans le projet de plan de mise en œuvre;

Considérant qu'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de donner un avis favorable aux propositions et objectifs de la MRC tels que formulés dans le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;
- d'adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

ADOPTÉE

2023-06-09

#### **6.2 AUTORISATION D'ACHAT ET INSTALLATION GÉNÉRATRICE STATIONNAIRE**

Considérant qu'une demande d'appel d'offres écrite a été fait auprès de plusieurs fournisseurs pour l'acquisition d'une génératrice stationnaire au Centre multifonctionnel;

Considérant que l'installation de celle-ci est obligatoire dans le plan de sécurité civile, puisque ce bâtiment devient un centre d'hébergement en cas de sinistre ou de situation d'urgence;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat de la génératrice stationnaire de 100 000 watts – 600 volts auprès de Génératrice Maska au montant de 57 800 \$ plus taxes;
- d'autoriser les frais d'installation au montant de 7 600 \$ plus taxes auprès de MEC Électrique;
- de payer celle-ci grâce à la subvention reçue de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.

ADOPTÉE

2023-06-10

### **6.3 ACHAT ET INSTALLATION SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION**

Considérant la fermeture de Lactech sur le territoire de Saint-Bonaventure;

Considérant que nos installations de radiocommunication pour le service incendie doivent être relocalisées;

Considérant que 2 entreprises de la Municipalité ont offert l'hébergement de celle-ci;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la signature d'une entente avec l'un des propriétaires intéressés qui répondra aux critères demandés pour l'installation de l'équipement;
- d'autoriser à ce dernier une contribution annuelle, pour le prêt de son infrastructure et les frais d'électricité des appareils;
- d'autoriser l'achat et l'installation d'une antenne pour le système de radiocommunication auprès de Groupe CLR communication plus au montant de 4 616,50 \$ plus taxes;
- de payer cette dépense avec le surplus accumulé, s'il s'avère nécessaire.

ADOPTÉE

### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2023-06-11

#### **8.1 TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Considérant que l'entente entre la MRC et Gesterra pour la gestion et le traitement des matières organiques provenant des municipalités de la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2023;

Considérant que la Municipalité considère opportun d'optimiser la gestion et le traitement des matières organiques;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres de gré à gré pour la gestion et le traitement des matières organiques pour la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation  
2023-06-12

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **8.2 AUTORISATION ACHAT 18 BACS ROULANTS**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat de 18 bacs de 360 litres noirs, auprès de RGMR Bas-St-François au coût unitaire de 97,66 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

### **9. URBANISME**

2023-06-13

#### **9.1 DEMANDE POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE DRUMMOND CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU RÉGIME TRANSITOIRE RELATIVES AUX PONCEAUX EN COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a, par le biais de l'article 117 du Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, invalidé en tout ou en partie les dispositions relatives aux ponceaux en cours d'eau du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a redirigé la compétence relative aux ponceaux en cours d'eau aux municipalités locales et que ces ouvrages sont désormais assujettis à une autorisation auprès de la municipalité locale en vertu des articles 6 et 7 du Régime transitoire;

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux en cours d'eau sous dimensionnés ou mal installés constituent des obstructions au libre écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT le besoin de support de certaines municipalités dans l'évaluation des demandes de permis de ponceaux en cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond possède déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux en cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 569.0.1 du Code Municipal, une municipalité peut, par une entente, déléguer à la MRC l'exercice d'un tout ou d'une partie d'un domaine de sa compétence;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- DE DEMANDER à la MRC la signature d'une entente intermunicipale concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau.

ADOPTÉE

2023-06-14

#### **9.2 MANDAT DE GESTION DU PROJET DE DRAINAGE DU CHEMIN DU RANG 2 À LA MRC DE DRUMMOND**

Considérant les demandes de certains propriétaires riverains au chemin du 2e Rang de Saint-Bonaventure concernant le drainage déficient du dit chemin;

Considérant l'état actuel des fossés du chemin du 2e Rang;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que les fossés du dit chemin sont drainés par l'embranchement 1 du cours d'eau Antoine Blanchard;

Considérant que le service d'inspection de la MRC de Drummond possède l'effectif ainsi que l'expertise pour répondre à un projet de réfection du drainage;

Considérant que les travaux sont nécessaires pour la préservation des voies carrossables en bon état;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- de remettre un mandat de gestion du projet de drainage du chemin du rang 2 à la MRC de Drummond et ce, aux mêmes conditions déjà établies dans l'entente convenue entre la municipalité de Saint-Bonaventure et la MRC de Drummond concernant les services d'inspection.

ADOPTÉE

### **10. LOISIRS**

2023-06-15

#### **10.1 INSCRIPTION COCKTAIL DU COGESAF : 20 ANS DE COLLABORATION**

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de procéder à l'inscription, au coût de 35 \$ plus taxes, de Mme Sylvie Jean pour le Cocktail du Cogesaf : *20 ans de collaboration*, qui aura lieu le 9 juin et qui s'avérera une bonne occasion de réseauter avec les acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François.

ADOPTÉE

2023-06-16

#### **10.2 COMMANDITE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023**

Considérant qu'une demande de contribution a été déposée par le Comité des Loisirs, organisateur de la Fête Nationale de Saint-Bonaventure et s'active présentement à la planification des activités qui se dérouleront vendredi le 23 juin prochain ;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 1 250 \$ au Comité des Loisirs St-Bonaventure Inc. à titre de commandite 2023.

ADOPTÉE

### **11. VARIA**

#### **11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS**

##### **ADMINISTRATION :**

- Agrandissement se poursuit au Centre multi par Construction Deshaies & Raymond.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### VOIRIE :

- Coupe d'arbres dans le Rang du Bassin.

### LOISIRS :

- Appel de candidatures pour artistes locaux –panneau MRC.
- Surveillez notre programmation de la Fête nationale qui se déroulera le 23 juin à Saint-Bonaventure dès 16h au Parc Patrick Lalime – Merci à nos fiers partenaires et collaborateurs qui ont été généreux encore une fois cette année !! Le Comité des Loisirs vous prépare une St-Jean à la hauteur de vos attentes, sous la thématique : « Entrez dans la danse ».
- Surveillez notre page Facebook de la « Municipalité de Saint-Bonaventure » pour l'horaire des activités sportives estivales.
- Réseau biblio – nomination pour un prix.
- Haltérophilie - remise de bourse 250 \$.
- Parc Régional Forêt Drummond – comité consultatif – siège pour Saint-Bonaventure.

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-17

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 49.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Guy Lavoie, Maire

\_\_\_\_\_  
Jessy Grenier, Directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Guy Lavoie, Maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière